conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

 Date d'édition:
 12.07.2019
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 3897 FRA

 Version:
 18.0
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 Page 1 / 7

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): AD-5200 Nom commercial du produit/désignation WASH & WAX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

(R)

#### Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyant aqueux contenant de la cire pour sols parquet.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Basin ChemEco nv

Gravestraat 7A Téléphone: ++32 51/650010 B-8750 WINGENE Télécopie: ++32 51/658105

Service responsable de l'information:

LABO

E-mail (personne compétente) info@basin.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ++32 51/650010 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques





Danger

#### Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

#### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

**Description** mélange aqueux de tensioactifs et cire.

Composants dangereux

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
N°CE Numéro d'enregistrement REACH

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

 Date d'édition:
 12.07.2019
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 3897 FRA

 Version:
 18.0
 Date d'émission:
 21.06.2019
 Page 2 / 7

n°CAS Désignation Pds %

Numéro Classification: // Remarque d'identification UE

non applicable

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

(R)

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

#### Indications diverses

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et

# conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

 Date d'édition:
 12.07.2019
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 3897 FRA

 Version:
 18.0
 Date d'émission:
 21.06.2019
 Page 3 / 7



pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

non applicable

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

#### **Protection individuelle**

#### Protection respiratoire

Non applicable.

#### Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: gants de protection obligatoires Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374 Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Non applicable.

#### Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

Date d'édition: 12.07.2019 Date d'exécution: 21.06.2019 Version: 18.0 Date d'émission: 21.06.2019



3897 FRA Page 4 / 7

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État: Liquide Couleur: bleu

Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non applicable
pH à 2 °C: 8 / 5,0 Pds %
Point de fusion/point de congélation: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle 100 °C

d'ébullition:

Source: eau déminéralisée

Point éclair: Non applicable Taux d'évaporation: non applicable

inflammabilité

Ttemps de combustion (s): non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Limite inférieure d'explosivité: non applicable Limite supérieure d'explosivité: non applicable Pression de la vapeur à 20 °C: non applicable Densité de la vapeur: non applicable

Densité relative:

Densité à 20 °C: 1,00 g/cm<sup>3</sup>

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C: 0

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir section 12
Température d'auto-inflammabilité: non applicable
Température de décomposition: non applicable
Viscosité à 20 °C: 10 s 4 mm

Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives: non applicable Propriétés comburantes: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides (%): 3,99 Pds %

teneur en solvant:

Solvants organiques: 0 Pds % Eau: 96 Pds %

Test de séparation des solvants (%): < 3 Pds % (ADR/RID)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

# conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

 Date d'édition:
 12.07.2019
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 3897 FRA

 Version:
 18.0
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 Page 5 / 7



En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë, calculé:

ATEmix calculé, par voie orale: > 5000 mg/kg

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

# Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'a pas été classée.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

Date d'édition: 12.07.2019 Date d'exécution: 21.06.2019 Version: 18.0 Date d'émission: 21.06.2019



3897 FRA Page 6 / 7

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

#### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

130105\* huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

#### Élimination appropriée / Emballage

#### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.1. Numéro ONU

non applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

## 14.4. Groupe d'emballage

non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable
Polluant marin non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### Indications diverses

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel

**Transport maritime (IMDG)** 

Numéro EmS non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

valeur de COV (dans g/L): 4

#### **Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: AD-5200 WASH & WAX

 Date d'édition:
 12.07.2019
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 3897 FRA

 Version:
 18.0
 Date d'exécution:
 21.06.2019
 Page 7 / 7

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP Valeurs limites au poste de travail

DASS Valeur limite biologique
CAS Chemical Abstracts Service

CLP Classification, étiquetage et emballage

CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for

Standardization / German industrial standard)

DNEL Dose dérivée sans effet
EAKV European Waste Catalogue
EC Concentration efficace
CE Communauté européenne
EN Norme européenne

IATA-DGR Association du transport aérien international

IBC Code International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk ICAO-TI International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous

Goods by Air

Code IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO L'Organisation internationale de normalisation

LC Concentration létale

LD Dose létale

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC Concentration prédite sans effet

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU United Nations

COV Composés organiques volatils

vPvB très persistantes et très bioaccumulables

#### **Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur.Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre1.l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.